



~~~~~

## COMMUNE DE CHARROUX



### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2026

~~~~~

Convocation du 16 mars 2026

Etaient présents : M.M. GILIBERT – DESMAISON – BERTRU – MATHURIN – GUYON – ROTHMUND – SPANIOL – LACOUR – BLANCHET – FERRER-CONORT – MAZEAU.

Secrétaire de séance : DESMAISON Maryline

➤ N° 01 / 2026 : CRÉATION POSTES D'ADJOINTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 et L.2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints ;

Considérant que la commune disposait de 2 adjoints à ce jour ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

DÉCIDE la création de **deux** postes d'adjoints au Maire.

➤ N° 02 / 2026 : DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Conformément à l'article L.5211-6 du code général des collectivités territoriales sont désignés conseillers communautaires :

- M. Jacques GILIBERT, Maire, conseiller communautaire titulaire
- Mme Maryline DESMAISON, 1ère adjointe, conseillère communautaire suppléante.

Fait et délibéré le 20 mars 2026,
A Charroux,

Le Maire,
Jacques GILIBERT

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryline DESMAISON